



ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

PLF 2011

L'examen du projet de loi de finances 2011 a été l'occasion pour le président et le directeur général de l'APCMA de rencontrer de nombreux députés afin de leur exposer les différentes problématiques auxquelles sont confrontées les entreprises artisanales. Ils ont échangé avec Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances, Charles de Courson, vice-président de la commission des finances, Jean Gaubert, vice-président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée, Françoise Branget, présidente du groupe artisanat et métiers d'art, Nicolas Forissier, membre de la commission des finances. A chacun de ces entretiens, le crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement, le Fisac, l'aide à l'investissement pour les artisans, la spécificité des taxis d'Outre-mer, ainsi que la réduction du taux de crédit d'impôt en cas d'installation de panneaux photovoltaïques ont été autant de sujets abordés.

Le président et le directeur général de l'APCMA ont été respectivement auditionnés par les députés Jérôme Chartier et Laure de La Raudière, rapporteurs de la mission « Développement des Entreprises et de l'Emploi ». En commission élargie, cette dernière a vivement regretté d'une part que les crédits du FISAC aient été réduits, notamment ceux qui concernent les crédits de formations versés aux chambres régionales de métiers et de l'artisanat et, d'autre part, la baisse régulière des crédits affectés aux PME et aux entreprises artisanales. Forts de ces constats, les députés ont voté l'amendement Reynès, contre l'avis du gouvernement, qui augmente les crédits du programme « Développement des entreprises et de l'emploi » de 27 millions, afin que le FISAC bénéficie d'un budget constant. Malheureusement, dans la nuit du 18 novembre le Gouvernement a obtenu la suppression de cet amendement à l'occasion d'une seconde délibération. L'APCMA espère que le Sénat reviendra sur ce vote intempestif.

François Moutot a également été entendu dans le cadre du programme « Commerce extérieur ». Il a demandé des moyens budgétaires spécifiques pour les entreprises artisanales, notamment pour financer des mesures d'accompagnement personnalisé à l'international. Lors de la commission élargie sur ce programme, le rapporteur spécial Olivier Dassault s'est inquiété du peu d'enthousiasme des entreprises à se développer à l'exportation pour se contenter de leur « pré-carré ». D'où l'importance pour les entreprises artisanales que les CMA soient renforcées dans leur mission d'accompagnement à l'international et soient des acteurs privilégiés dans la « France de l'export ».

Egalement auditionné par Bernard Perrut, rapporteur de la mission « travail et emploi », François Moutot a proposé un partenariat entre les CMA et Pôle emploi, qui permettrait de travailler sur la définition de l'offre de travail, des compétences recherchées et sur les profils des postulants.

PLFSS 2011

Entendu par MM. Méhaignerie et Bur, respectivement président et membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, le président et le directeur général de l'APCMA ont abordé plusieurs sujets dont l'accès au chèque emploi service universel pour les entreprises artisanales, l'harmonisation du régime social de l'artisan avec l'auto-entrepreneur, le financement de la formation professionnelle, le statut d'étudiant pour les apprentis. Les députés ont adopté un amendement, soutenu par l'APCMA, qui oblige tout auto-entrepreneur à déclarer ses revenus aux organismes de recouvrement y compris lorsque le chiffre d'affaires est nul (article 63 nouveau).

ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE 1

- PLF 2011
- PLFF 2011
- Audition du Président de la Cour des comptes à l'Assemblée Nationale
- Proposition de loi Warsmann sur la simplification du droit

- Proposition de loi Huet limitant l'auto-entrepreneur à dix huit mois

- Proposition de loi Dupont-Aignan sur l'impact des politiques et les TPE

- Deuxième rapport Attali

ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

- Guénahaël, député UMP de la Manche

INTERVIEW 4

- Michel Sapin, député socialiste de l'Indre

Audition du Président de la Cour des comptes à l'Assemblée Nationale

La commission des finances de l'Assemblée a entendu Didier Migaud, à l'occasion de la remise du rapport du Conseil des prélèvements obligatoires sur les dépenses fiscales et les niches sociales applicables aux entreprises. L'objectif du rapport est de mesurer l'impact économique, social et budgétaire de l'ensemble des prélèvements obligatoires et de formuler des recommandations. De son côté, l'APCMA regrette la confusion généralement entretenue dans le rapport entre les grandes et les petites entreprises et plus précisément les entreprises artisanales qui, de par leur statut juridique, leur organisation et leur implantation sont peu suspectes de pratiquer la recherche d'optimisation fiscale pour le seul intérêt de l'avantage fiscal.

Proposition de loi Warsmann sur la simplification du droit

Le sénateur Hervé Maurey, rapporteur pour avis de la commission de l'économie sur la PPL Warsmann pour la simplification du droit, estime que cette PPL est « illisible ». Il considère que trop d'articles ont été introduits par les différentes commissions, alors qu'ils relèvent directement de la compétence de la commission des lois du Sénat. Dès lors, l'auteur du rapport estime les conditions d'examen au Sénat particulièrement « mauvaises ».

Proposition de loi Huet limitant l'auto-entrepreneur à dix huit mois

La proposition du député de la Manche et de plusieurs de ses collègues UMP vise à restreindre le régime micro-social sur une durée de 18 mois afin d'en limiter les effets pervers. Pour les auteurs, il ne s'agit nullement d'une remise en cause du régime, même si la PPL souligne que ce dispositif crée une distorsion de concurrence très mal acceptée par les artisans et les professionnels assujettis à d'autres régimes plus contraignants. Pour l'APCMA, la limitation à 18 mois ne règle en rien les graves manquements qui touchent les entreprises artisanales par la mise en œuvre de ce régime.

Proposition de loi Dupont-Aignan sur l'impact des politiques et les TPE

Le député de l'Essonne estime que les derniers plans destinés au financement des entreprises ont laissé dans l'ombre les besoins des TPE qui n'ont eu accès que trop difficilement aux fonds accordés par OSEO ou le FSI. Aussi, il propose que toute politique publique affectant les entreprises fasse systématiquement l'objet d'un volet spécifique d'étude d'impact à l'égard des TPE.

Deuxième Rapport Attali

La commission 2010 pour la libération de la croissance, présidée par Jacques Attali, recommande de préserver l'essentiel des allègements des charges pour les entreprises. Elle préconise d'optimiser la formation professionnelle, de renforcer le système de formation, de créer des fonds régionaux, des formations initiales pour les moins qualifiés et d'améliorer les formations après une première expérience professionnelle.



ELECTIONS DANS LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Les élections au sein des CMA, renouvelant leurs élus pour cinq ans, ont été marquées par une grande stabilité tant sur le plan de la participation que dans la répartition des sièges des principales organisations professionnelles. Les nouvelles instances dirigeantes désignées par le vote des artisans mettront en œuvre la réforme des réseaux consulaires votée en juillet 2010. Les nouveaux présidents des chambres se réuniront en AG le 8 décembre pour élire le prochain président de l'APCMA.

**BRÈVES**

■ La Fédération nationale de la coiffure et Pôle emploi ont signé un accord qui prévoit des actions sur les métiers de la coiffure et informer les chômeurs sur les opportunités d'emploi.

■ Grâce à la mobilisation des 150 développeurs de l'apprentissage mis en place par les CMA, les contrats d'apprentissage ont augmenté en un an de 10 %, soit 69 084 contrats.

**PALMARÈS
APCMA****Carton vert**

A M. Forissier pour son amendement, hélas rejeté, accordant le report de 4 mois de la réduction du taux d'exonération en cas d'installation de panneaux solaires.

Carton rouge

Aux députés qui ont rejeté l'amendement prévoyant d'accorder l'exemption d'agrément fiscal aux taxis d'Outre-mer de 9 places, au lieu de 7 aujourd'hui.

**Question orale de Monsieur Guénahaël Huet, Député UMP de la Manche, le 26 octobre 2010**

Monsieur le secrétaire d'État, nous le savons tous, l'emploi est la première préoccupation de nos concitoyens. Vous avez vous-même, à maintes reprises, rappelé avec justesse que nous ne pourrions dire que nous sommes sortis de la crise que lorsque nous aurons fait baisser les chiffres du chômage de manière significative et durable.

Je pense plus particulièrement, en cet instant, au chômage des jeunes – c'est un sujet très sérieux – qui, dans notre pays, est un problème structurel auquel tous les gouvernements ont eu à faire face et auquel ils ont répondu, il faut bien le reconnaître, avec des fortunes diverses.

En France, le taux d'emploi des jeunes est l'un des plus faibles de l'OCDE. Il s'élève à 46 % contre 63 % chez nos partenaires économiques occidentaux. La réponse ne peut venir ni de la facilité ni de la démagogie des emplois jeunes au rabais, et encore moins de l'assistantat. Nous croyons au contraire que nous devons tout mettre en œuvre pour que les jeunes bénéficient de vraies formations et de vrais emplois.

Les mesures doivent être à la hauteur de l'enjeu. L'an dernier, le Président de la République avait annoncé un plan de 1,3 milliard d'euros pour la formation, l'apprentissage et la professionnalisation des jeunes de moins de vingt-six ans, avec un objectif : aider 500 000 jeunes à s'insérer dans la vie active. En préparant les jeunes à l'avenir, la France prépare son avenir. Merci, monsieur

Réponse orale de Monsieur Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi le 26 octobre 2010

Monsieur Huet, la première préoccupation des jeunes, vous l'avez rappelé, c'est l'emploi. Comment faciliter l'accès à l'emploi ? C'est sur ce terrain que nous nous battons depuis maintenant deux ans avec Christine Lagarde, Marc-Philippe Daubresse, l'ensemble des acteurs locaux et les partenaires sociaux. Cela a été incarné dans le plan qui a été voulu par le Président de la République et le Premier ministre en matière d'emploi des jeunes et sur lequel plus de 1,3 milliard d'euros ont été investis.

Depuis maintenant un an, il faut le rappeler, le chômage des jeunes recule. Depuis mai 2009, nous avons réussi à faire reculer de cinq points le taux de chômage des jeunes, ce qui est un cas tout à fait anormal dans une telle période de crise, les jeunes étant d'habitude ceux qui paient en premier l'addition. Cela étant, ça ne suffit pas et pour aller plus loin il faut travailler sur deux pistes.

La première, vous l'avez évoquée, c'est l'apprentissage. Nous croyons résolument en l'apprentissage, car c'est la meilleure façon de former nos jeunes. Un jeune formé par ce biais accèdera deux fois plus vite à un emploi en CDI, parce que ce sont des formations professionnalisantes, concrètes, opérationnelles. À la demande du Président de la République, nous préparons un plan de relance global sur les questions de l'apprentissage et de l'alternance qui pourront utilement prendre leur place dans le cadre des négociations qui ont été voulues par les partenaires sociaux, François Chérèque notamment.

Par ailleurs, il ne faut pas opposer l'emploi des jeunes et celui des seniors. Il faut arrêter d'opposer les uns et les autres dans notre pays. Un dispositif comme le tutorat peut nous permettre à la fois de conserver l'emploi d'un senior et de préparer l'emploi d'un jeune.



- Membre de la Commission des finances
- Membre de la commission d'enquête sur les mécanismes de spéculation affectant le fonctionnement des économies
- Groupe d'amitié : Mauritanie, Président
- Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Président de la Communauté de communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse

En tant qu'ancien ministre de la justice que pensez-vous de la loi sur l'EIRL en faveur du patrimoine d'affectation ?

C'est une loi qui va dans la direction que plusieurs gouvernements ont tenté d'emprunter ; c'est une bonne direction. Aujourd'hui cependant la vraie question est de savoir si elle sera efficace. En effet, il ne faut pas qu'il y ait d'obstacle au crédit ; il ne faut pas que pas que les banques contournent la loi en demandant des garanties dangereuses pour les petits entrepreneurs.

Que pensez-vous du RSI qui rassemble aujourd'hui 1,6 millions d'artisans ?

Le RSI rencontre aujourd'hui des difficultés. Il connaît de sérieux problèmes de recouvrement. On est malheureusement obligé de constater que les meilleures intentions sont parfois contrecarrées par des applications désastreuses.

Quels sont les dispositifs dans le PLF 2011 que vous voudriez voir adoptés en faveur des entreprises artisanales ?

Nous avons connu l'an passé la suppression de la taxe professionnelle et l'on s'apprête à réformer la fiscalité du patrimoine au printemps prochain. Plutôt qu'un empilement de mesures fiscales votées çà et là, je pense que le temps est venu d'une réforme fiscale d'ampleur, non pas pour le plaisir de réformer mais parce que le système fiscal français est à bout de souffle et d'une telle complexité que seules les grandes entreprises sont capables de l'exploiter. La complexité sert les grands. Il faut remettre de la simplicité dans la fiscalité française, ce au bénéfice des petites entreprises.

Que pensez-vous de la différence de traitement fiscal entre les associations de services à la personne et les entreprises indépendantes travaillant dans le même secteur ?

Cette différence peut être parfois justifiée ou à tout le moins comprise dans le cas où elle bénéficie à une association dont l'objet est social. En revanche, ce qui me paraît plus difficile à admettre, c'est la concurrence de structures telles que le régime de l'auto-entrepreneur qui est, à mon sens, une fausse bonne idée.

L'APCMA ET LE PARLEMENT

Directeur
de la publication
Alain Griset
Rédacteur en chef
François Moutot
Rédaction
Béatrice Saillard
Jean-Charles Rosier
Contact
saillard@apcm.fr

Assemblée Permanente
des Chambres
de Métiers
12 avenue Marceau
75008 Paris
Tél. 01 44 43 10 00
Fax 01 44 43 10 85
www.artisanat.fr